

white pearl

257, Route des Pèlerins
CHAMONIX 74400

Duplex 4+ PIECES
Bâtiment A - A36 étage 3

Séjour/Cuisine	33,98
Chambre 1	12,57
Hall	3,37
Douche	3,39
WC 1	2,07

SURFACE HABITABLE 55,38 + 31,84 = 87,22 m²

Balcon 9,22

Cotations en cm / Surfaces en m²



Gaine technique	Tableau électrique
Porte-fenêtre	Faux-plafond ou soffite
Fenêtre	Emprise au sol avec Ht < 1,80 m
Placard	Radiateur Sèche-serviette

JUILLET 2020

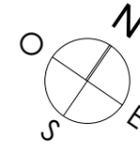
ind: D



DASSONVILLE & DALMAIS
Architectes & Associés

NOTA:

Les surfaces, côtes, gaines, soffites et faux-plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou les sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe à l'acte de vente.



white pearl

257, Route des Pèlerins
CHAMONIX 74400

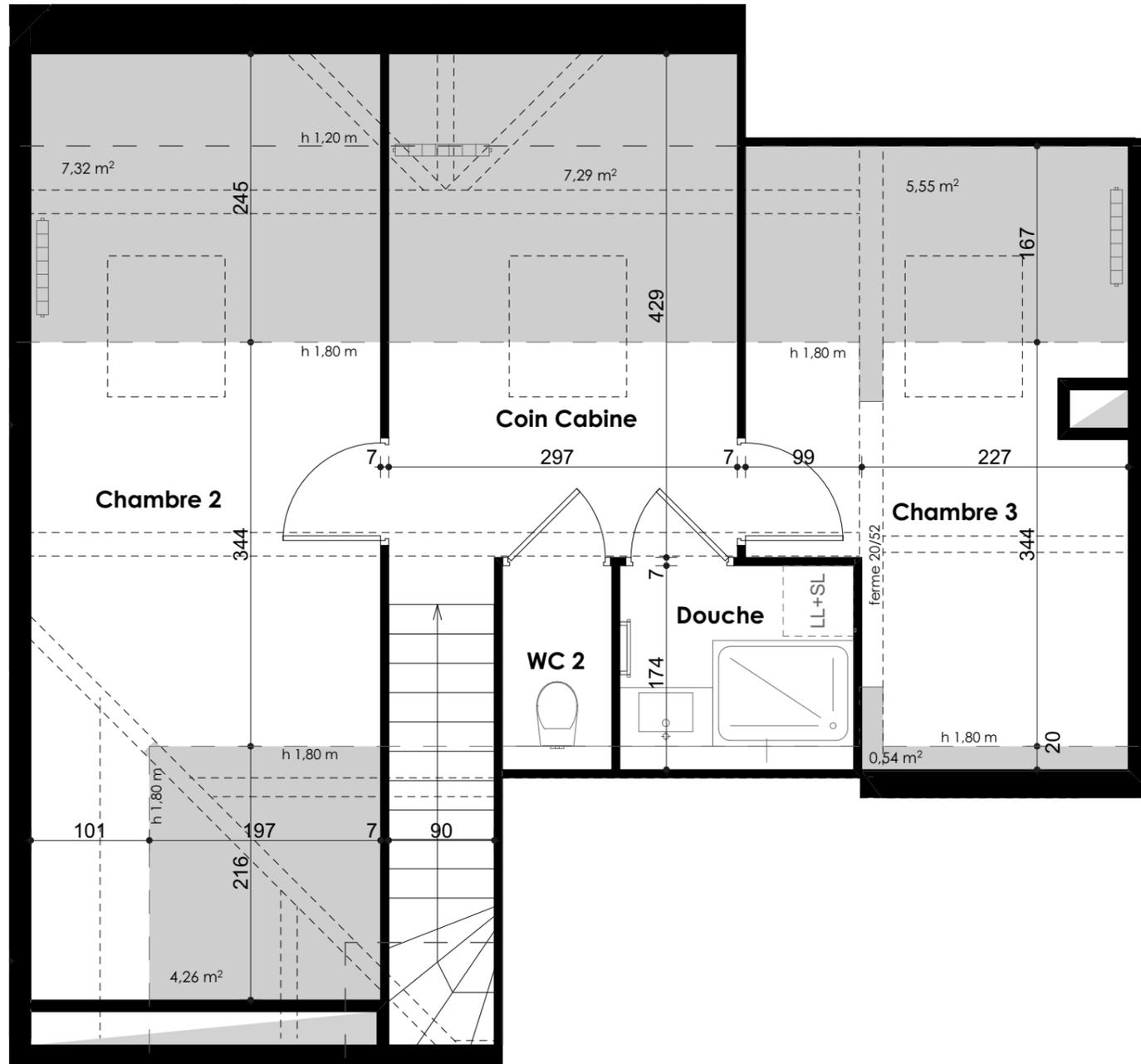
Duplex 4+ PIECES
Bâtiment A - **A36 Combles**

Chambre 2	12,43
Chambre 3	9,12
Coin cabine	5,80
Douche	3,06
WC2	1,43

SURFACE HABITABLE 55,38 + 31,84 = 87,22 m²

SURFACE EN DESSOUS 1,80 m 24,96 m²

Cotations en cm / Surfaces en m²



Gaine technique	Tableau électrique
Porte-fenêtre	Faux-plafond ou soffite
Fenêtre	Emprise au sol avec Ht < 1,80 m
Radiateur	Séche-serviette
Placard	

JUILLET 2020

ind: D



DASSONVILLE & DALMAIS
Architectes & Associés

NOTA:

Les surfaces, côtes, gaines, soffites et faux-plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou les sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe à l'acte de vente.